Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260709-2026_07_04-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-07-04

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 20 Heures et 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe – Mr CHEREL Fabrice - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de membres ayant pris part au vote :	15

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance : 20h40

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-07-04 : recrutement d'agents contractuels de droit public

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 332-13 et 332-14 du Code général de la fonction publique ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier d'un renfort pour un accroissement temporaire d'activités.

Pour une meilleure réactivité, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour procéder au recrutement d'agents contractuels dès que le fonctionnement du service le justifie, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif chaque année.

Monsieur le Maire soumet cette proposition à l'avis du conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260709-2026_07_04-DE

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ; il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **AUTORISE** le recrutement sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues par la loi.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat qui deviendrait nécessaire pour le bon fonctionnement des services communaux.

Le Maire,
l'adjointe, Jocelyne LAUR.

Philippe LOUAPRE

Affichée le

MAIRIE de NEAN SUR-YVEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)